

## Sommaire exécutif

Comme vous le savez, le CSF opère 14 écoles secondaires, dont seulement six sont des écoles secondaires offrant toute leur programmation en français (hormis l'enseignement d'autres langues). Le CSF continue d'opérer huit programmes secondaires dits « hétérogènes », c'est-à-dire offrant quelques cours en français (entre deux et quatre cours) aux élèves du CSF dans des écoles secondaires de langue anglaise, lesquels reçoivent le reste de leur éducation en anglais.

Au regard de la victoire historique des Franco-colombiens devant la Cour suprême du Canada en juin 2020, les parents sis à Sechelt, à Nanaimo, à Prince George, à Powell River, à Campbell River, à Nelson, à Penticton et à Revelstoke ont droit à une « expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité, et ce, peu importe la taille de l'école ou du programme en question » (para 107). Un programme secondaire hétérogène ne constitue pas une expérience réellement équivalente, mais bien une expérience éducative inférieure.

L'ébauche de résolution ci-dessous propose une transition vers l'offre de programmes secondaires homogènes (c'est-à-dire offrant toute leur programmation en français (hormis l'enseignement d'autres langues)). L'année 2020-2021 constituerait la dernière année où le CSF permettrait à un élève de commencer un programme secondaire hétérogène et fermerait tranquillement et progressivement ces programmes, le temps de laisser à la cohorte de 2020-2021 la possibilité de terminer ses études secondaires. Le CSF augmenterait donc progressivement le nombre de niveaux offerts dans ses écoles homogènes et formulerait les demandes immobilières requises, le cas échéant.

## Ébauche de résolution au sujet des 8 programmes hétérogènes secondaires

### A. Bref historique des programmes secondaires hétérogènes

[1] Les programmes secondaires hétérogènes constituent un héritage du programme cadre de français, qui a été mis sur pied avant l'enchâssement de la *Charte* en 1982. Le **programme cadre de français** (« PCDF ») au niveau **élémentaire** a été mis sur pied en **1979**. Les programmes cadres à l'élémentaire étaient gérés par les conseils scolaires de langue anglaise et étaient offerts là où les parents étaient en mesure d'identifier au moins 10 enfants qui parlaient français suffisamment bien pour recevoir leur enseignement dans cette langue. De plus, à ses débuts, il était simplement prévu que le PCDF exigerait l'ouverture de « classes » de langue française dans des écoles de langue anglaise.

[2] Au niveau **secondaire**, le PCDF est offert à partir de **1987** et permet d'ouvrir une « classe » secondaire, là où sont rassemblés au moins 15 élèves. Il ne s'agissait pas d'un programme secondaire complet en français, mais bien de quelques cours en français, qui variaient d'un conseil scolaire de langue anglaise à l'autre.

[3] Le **CSF a hérité des PCDF** tels qu'ils existaient au moment de sa création en 1995, incluant plusieurs programmes **secondaires hétérogènes**. En fait, selon une étude financière réalisée en 1999, il existait environ 21 programmes secondaires hétérogènes (« *shared secondary programs* »). Cet historique, l'absence de contestation juridique à l'encontre de ces programmes, l'évolution du droit et de la recherche en matière de transmission linguistique et de pédagogie, ainsi que le manque d'espace dans les écoles de langue française expliquent que des programmes secondaires hétérogènes ont longtemps été tolérés en Colombie-Britannique.

[4] Il y a lieu de noter qu'au début des années 1980, les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans plusieurs provinces étaient déchirées entre l'instruction dite « bilingue » et l'enseignement « homogène » dans la langue de la minorité, surtout au secondaire. Ainsi, des programmes secondaires hétérogènes existaient dans certaines provinces ou du moins des programmes similaires. En revanche, ce type de programme a été jugé inconstitutionnel, notamment en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

### B. Les 8 programmes secondaires hétérogènes du CSF en 2019-2020

[5] Au mieux, les programmes secondaires hétérogènes offrent quatre cours en français, généralement en 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> année. En 12<sup>e</sup> année, les programmes secondaires hétérogènes n'offrent qu'un seul cours en français, français 12.

[6] Depuis ses débuts, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Sechelt**, au sein de Chatelech Secondary :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 11 et 55 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 34 élèves ;

- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire de langue française à Sechelt (8-12) se situe entre au moins 59 et 119 élèves ; et
- iii. Selon la juge de procès en 2016, les parents de la région de Sechelt ont droit à une école élémentaire homogène pouvant accueillir 90 élèves (M-7). Selon sa logique extrêmement prudente, il est raisonnable de croire qu'au moins 44 élèves pourraient se prévaloir d'un programme secondaire (75 % du potentiel minimum sous-estimé).

[7] Depuis ses débuts, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Nanaimo**, au sein de Nanaimo District Secondary School :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 15 et 56 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 49 élèves ;
- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le nombre total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire à Nanaimo (8-12) se situe entre au moins 292 et 1 092 élèves ;
- iii. Les projections de ces données jusqu'en 2025 indiquent que ce chiffre augmentera avec les années et que le potentiel à long terme d'une école secondaire à Nanaimo (8-12) se situe entre au moins 324 et 1 209 élèves ; et
- iv. Selon la juge de procès en 2016, le programme secondaire de Nanaimo pouvait s'attendre à accueillir environ 70 élèves, mais ce chiffre est certainement plus élevé au regard du potentiel et des projections.

[8] Depuis ses débuts, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Prince George**, au sein de Duchess Park Secondary School :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 19 et 99 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 37 élèves ;
- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le nombre total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire à Prince George (8-12) se situe entre au moins 209 et 609 élèves ;
- iii. Les projections de ces données jusqu'en 2025 indiquent que ce chiffre augmentera avec les années et que le potentiel à long terme d'une école secondaire à Prince George (8-12) se situe entre au moins 224 et 650 élèves ;
- iv. Selon la logique extrêmement prudente de la juge de procès en 2016, il est raisonnable de croire qu'au moins 56 élèves pourraient se prévaloir d'un programme secondaire (25 % du potentiel minimum des projections sous-estimées).

[9] Depuis ses débuts, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Powell River**, au sein de Brooks Secondary School :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 11 et 25 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 22 élèves (10-12) ;

- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le nombre total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire à Powell River (8-12) se situe entre au moins 50 et 100 élèves ;
- iii. Selon la logique extrêmement prudente de la juge de procès en 2016, il est raisonnable de croire qu'au moins 38 élèves pourraient se prévaloir d'un programme secondaire (8-12) (75 % du potentiel minimum sous-estimé).

[10] Depuis 1999, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Campbell River**, au sein de Carihi Secondary School :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 3 et 32 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 29 élèves ;
- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le nombre total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire à Campbell River (8-12) se situe entre au moins 82 et 347 élèves ;
- iii. Les projections de ces données jusqu'en 2025 indiquent que ce chiffre augmentera avec les années et le potentiel à long terme d'une école secondaire à Campbell River (8-12) se situe entre au moins 111 et 489 élèves ;
- iv. Selon la logique extrêmement prudente de la juge de procès en 2016, il est raisonnable de croire qu'au moins 83 élèves pourraient se prévaloir d'un programme secondaire (75 % du potentiel minimum des projections sous-estimées).

[11] Depuis 2017, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Nelson**, au sein de LV Rogers Secondary School :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 15 et 21 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 21 élèves ;
- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le nombre total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire à Nelson (8-12) se situe entre au moins 102 et 287 élèves ;
- iii. Selon la logique extrêmement prudente de la juge de procès en 2016, il est raisonnable de croire qu'au moins 40 élèves pourraient se prévaloir d'un programme secondaire (40 % du potentiel minimum sous-estimé).

[12] Depuis ses débuts, le CSF offre quelques cours en français au secondaire à **Penticton**, au sein de Penticton Secondary School :

- i. Les effectifs du programme secondaire hétérogène ont fluctué entre 8 et 43 élèves au cours des années et s'élèvent aujourd'hui à 39 élèves ;
- ii. Selon les données sous-estimées par le Recensement de 2016, le nombre total d'élèves de 13 à 17 ans qui pourraient se prévaloir d'une école secondaire à Penticton (8-12) se situe entre au moins 140 et 640 élèves ;
- iii. Selon la logique extrêmement prudente de la juge de procès en 2016, il est raisonnable de croire qu'au moins 56 élèves pourraient se prévaloir d'un programme secondaire (40 % du potentiel minimum sous-estimé) ;

- iv. À tout événement, le CSF doit respecter ses engagements. Dans tous ses plans immobiliers soumis au ministère de l'Éducation depuis au moins juin 2017, le CSF indique vouloir acheter l'immeuble du McNicoll Park Middle School pour y opérer une maternelle à 12<sup>e</sup>.

[13] Depuis l'an dernier, le CSF offre quelques cours en français au niveau secondaire à **Revelstoke**, au sein de Revelstoke Secondary School :

- i. Le programme hétérogène secondaire compte 4 élèves en 9<sup>e</sup> année seulement ;
- ii. Considérant que les inscriptions à l'élémentaire dépassent déjà le potentiel maximum identifié par le Recensement, et le très grand nombre d'élèves inscrits à l'élémentaire depuis déjà quelques années (cette année : M (11), 1<sup>e</sup> (13), 2<sup>e</sup> (6), 3<sup>e</sup> (14), 4<sup>e</sup> (15), 5<sup>e</sup> (2), 6<sup>e</sup> (8) et 7<sup>e</sup> (9)), il y a lieu de se fier aux inscriptions à l'élémentaire pour projeter dans l'avenir plutôt que les données du Recensement. La jurisprudence n'exige pas de se fonder uniquement sur le Recensement pour déterminer le nombre d'élèves qui se prévaudra en définitive d'un programme secondaire du CSF.

[14] Il va sans dire que certaines des données du Recensement de 2016 présentées ci-dessus auront certainement augmenté dans le prochain Recensement (celui de 2021) puisque des questions devraient y être ajoutées afin de mieux dénombrer les titulaires de droits.

### C. Le contexte juridique

[15] Selon la Cour suprême du Canada, l'article 23 de la *Charte* garantit « une expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité, et ce, peu importe la taille de l'école ou du programme en question » (au para 107). Un programme secondaire hétérogène offre au mieux une expérience globale inférieure à la normale et n'est donc pas réellement équivalent puisque « non seulement les élèves ne bénéficient pas de la majeure partie de leur instruction dans la langue de la minorité, mais ils sont placés dans une situation où la préférence accordée aux élèves de la majorité peut nuire à leur expérience francophone » (voir la dissidence au para 318 au sujet du programme secondaire hétérogène à Nanaimo).

[16] De plus, l'article 23 de la *Charte* garantit un droit à des écoles homogènes là où les nombres le justifient. Selon la Cour suprême du Canada, si le nombre d'élèves de l'école envisagée par le CSF est comparable à celui dans des écoles de langue anglaise (n'importe où dans la province), le CSF est en droit de faire instruire ses enfants dans une école homogène (para 84). À l'inverse, s'il n'existe aucune école dans la province de la taille envisagée, les nombres ne justifient pas une école secondaire homogène (au para 93).

1. **ATTENDU QUE** les élèves du CSF inscrits dans les programmes secondaires dits « hétérogènes » reçoivent majoritairement de l’instruction en anglais ;
2. **ATTENDU QUE** les parents ayant des droits en vertu de l’article 23 de la *Charte* ont droit à ce que leurs enfants reçoivent une expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité ;
3. **ATTENDU QUE** là où les nombres sont suffisants pour justifier une instruction en français, un programme secondaire hétérogène est contraire à l’article 23 de la *Charte* ;
4. **ATTENDU QUE** là où les nombres le justifient et se comparent aux nombres dans des écoles de langue anglaise à travers la province, l’article 23 de la *Charte* garantit une école secondaire homogène ;
5. **ATTENDU QU’**il existe au moins 16 écoles de langue anglaise en Colombie-Britannique offrant une programmation secondaire qui comptent moins de 100 élèves, soit de la maternelle à la 12<sup>e</sup>, de la maternelle à la 10<sup>e</sup> ou seulement au secondaire, et qui ne sont pas tellement isolées qu’elles ne constitueraient pas des points de comparaison acceptables pour les écoles du CSF ;
6. **ATTENDU QU’**il existe au moins deux écoles du CSF qui offrent un programme secondaire dans un contexte homogène à moins de 50 élèves ;
7. **ATTENDU QU’**il est très raisonnable de croire qu’au moins 134 élèves pourraient se prévaloir d’une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Sechelt** (90É/44S) et qu’il existe au moins 13 écoles de comparaison, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l’école envisagée à Sechelt ;
8. **ATTENDU QUE** la Cour suprême du Canada a conclu que « les ayants droit qui habitent dans le secteur de fréquentation de l’école du Pacifique située à Sechelt sont en droit de faire instruire leurs enfants d’âge primaire dans une école homogène de la minorité pouvant accueillir 90 élèves (ou tout autre nombre convenu entre les parties) qui offre une expérience éducative réellement équivalente aux écoles avoisinantes de la majorité. Les installations scolaires présentement mises à la disposition de l’école du Pacifique ne permettent pas au CSF d’offrir une expérience éducative réellement équivalente » ;
9. **ATTENDU QU’**il est très raisonnable de croire qu’au moins 240 élèves pourraient se prévaloir d’une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Nanaimo** (170É/70S) et qu’il existe au moins 20 écoles de comparaison<sup>1</sup>, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l’école envisagée à Nanaimo ;
10. **ATTENDU QUE** la Cour suprême du Canada a conclu que « les enfants des ayants droit de la région de **Nanaimo** sont en droit de bénéficier d’une expérience éducative

---

<sup>1</sup> Voir notamment Barrière Elementary-Secondary School avec 220 élèves et Chase Elementary-Secondary avec 245 élèves : Gouvernement de la Colombie-Britannique, « [School Information](#) ».

réellement équivalente à celle offerte dans les écoles avoisinantes de la majorité » et que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle ;

**11. ATTENDU QU'**il est très raisonnable de croire qu'au moins 241 élèves pourraient se prévaloir d'une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Prince George** (185É/56S) et qu'il existe au moins 17 écoles de comparaison<sup>1</sup>, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l'école envisagée à Prince George ;

**12. ATTENDU QU'**il est très raisonnable de croire qu'au moins 166 élèves pourraient se prévaloir d'une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Powell River** (128É/38S) et qu'il existe au moins 13 écoles de comparaison, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l'école envisagée à Powell River ;

**13. ATTENDU QU'**il est très raisonnable de croire qu'au moins 213 élèves pourraient se prévaloir d'une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Campbell River** (130É/83S) et qu'il existe au moins 18 écoles de comparaison, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l'école envisagée à Campbell River ;

**14. ATTENDU QU'**il est très raisonnable de croire qu'au moins 140 élèves pourraient se prévaloir d'une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Nelson** (100É/40S) et qu'il existe au moins 12 écoles de comparaison, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l'école envisagée à Nelson ;

**15. ATTENDU QU'**il est très raisonnable de croire qu'au moins 231 élèves pourraient se prévaloir d'une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> à **Penticton** (175É/56S) et qu'il existe au moins 17 écoles de comparaison<sup>1</sup>, incluant deux écoles du CSF, avec des inscriptions similaires à l'école envisagée à Penticton ;

**16. ATTENDU QUE** la Cour suprême du Canada a conclu que « les ayants droit qui habitent dans le secteur de fréquentation de l'école Entre-lacs située à Penticton sont en droit de faire instruire leurs enfants d'âge primaire et intermédiaire dans une école homogène de la minorité pouvant accueillir 175 élèves (ou tout autre nombre convenu entre les parties) qui offre une expérience éducative réellement équivalente aux écoles avoisinantes de la majorité. Les installations scolaires présentement mises à la disposition de l'école Entre-lacs ne permettent pas au CSF d'offrir une expérience éducative réellement équivalente » ; et

**17. ATTENDU QU'**il est très raisonnable de croire qu'au moins 100 élèves pourraient se prévaloir d'une école de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à **Revelstoke** (80É/20S) et qu'il existe au moins sept écoles de comparaison avec des inscriptions similaires à l'école envisagée à Revelstoke :

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil d'administration mandate la direction générale et la secrétaire-trésorière de fermer progressivement les programmes secondaires hétérogènes à compter de 2020-2021, de sorte que l'année 2020-2021 constituerait la dernière année où le CSF permettrait à un élève de commencer un programme secondaire hétérogène et

fermerait tranquillement et progressivement ces programmes, le temps de laisser à la cohorte de 2020-2021 la possibilité de terminer ses études secondaires. Le CSF augmenterait donc progressivement le nombre de niveaux offerts dans ses écoles homogènes et formulerait les demandes immobilières requises, le cas échéant.

ÉBAUCHE